

Tâches aide-animateur·trice;

- Collabore à la sécurité et le respect des enfants sous la responsabilité de son animateur·trice;
- Anime avec dynamisme, intérêt et créativité de façon plus ou moins régulière des activités pour le groupe d'enfants sous la responsabilité de son animateur·trice;
- Vérifie l'état sécuritaire du site d'animation, des équipements et du matériel. Avise l'animateur·trice de tout problème;
- S'assure quotidiennement du suivi de son horaire et de sa feuille de temps;
- Est toujours assidu·e à son poste, est présent·e et ponctuel·le lors de ses quarts de travail et aux rencontres obligatoires;
- Participe à toutes les réunions du personnel et est présent·e jusqu'à la fin;
- Prend connaissance de toute la documentation liée au camp de jour afin de pouvoir s'y référer au besoin et de donner les bonnes informations aux parents lorsque nécessaire, dans le cas contraire, s'abstient de leur donner l'information et les réfère au superviseur ou au bureau;
- Règle toute situation conflictuelle mineure et, si le problème persiste ou s'aggrave, en avise l'animateur·trice ou le-la superviseur·e (indiscipline, violence);
- Peut accompagner un animateur lors des sorties spéciales d'un groupe.